

## INFORMATIONS PRATIQUES

**DOMAINE DE L'ASNEE**  
**Salle Assise**  
**11, Rue de Laxou**  
**54600 VILLERS-LES-NANCY**  
**03.83.27.61.05**

Coordonnées GPS : 48.675249, 6.144015

De Metz A31 :

Sortie 19 Laxou - Gentilly

De Strasbourg – Lunéville A33 et d'Epinal A330 :

Sortie Nancy-Ouest Laxou

Bus depuis la gare de Nancy :

T3 direction Villers Campus Sciences, arrêt Maxéville + 10 mn à pieds  
(27 min de trajet au total)

**PARTICIPATION : 30 €**  
**Inscription par le biais du QR Code**  
**avant le 16 mai 2025**



**Possibilité de prendre le repas sur place (22€)**  
**avec réservation indispensable directement au domaine de**  
**l'Asnée ([paolaquccuru@domaineasnee.com](mailto:paolaquccuru@domaineasnee.com))**  
**avant le 26 mai 2025 midi**

**Renseignements : Moïsette CHAUBARD**  
**[anpf@anpf-asso.org](mailto:anpf@anpf-asso.org)**

## JOURNÉE RÉGIONALE ANPF

Avec Rebecca WITTMER et Virginie OURGHI,  
psychologues

**Deux temps forts de la visite en présence d'un tiers:**  
***"Les enjeux de l'avant et après visite en placement familial***  
***Est-ce qu'on en parle ?"***

**LE 05 JUN 2025**  
**DE 9H À 17H**  
**AU DOMAINE DE L'ASNÉE - NANCY**



La visite en présence d'un tiers fait partie des outils décidés par l'autorité judiciaire et mis en œuvre par les professionnels des services de placement pour maintenir des contacts entre parents et enfants malgré les graves difficultés familiales ou les manquements parentaux importants à l'origine de la mesure.

Etablie sur injonction judiciaire dans un dispositif contraint pour l'ensemble des acteurs du placement, parents et professionnels, la visite en présence d'un tiers engage un travail sur le lien parent-enfant.

Ce travail repose sur une exploration conjointe de la dynamique familiale et une compréhension partagée de la décision judiciaire ayant mené au placement de l'enfant : pour rappeler les causes du danger, repréciser les attentes du magistrat pour y remédier et préciser les modalités pratiques des visites à effectuer.

La fixation préalable de ce cadre permet au processus de prendre forme et de se déployer dans un environnement sécurisé pour l'enfant afin de prévenir les passages à l'acte, d'éviter les risques d'empiètement sur l'espace psychique de l'autre et faciliter l'instauration des interactions parents-enfants dans un climat apaisé.

Les visites en présence d'un tiers peuvent avoir comme effet, pour l'ensemble des protagonistes, de provoquer de violents affects et d'inquiéter la famille d'accueil qui perçoit l'état de sidération, les inquiétudes, l'excitation de l'enfant avant et après la visite. Elles interrogent les intervenants sur leurs positions professionnelles, leurs représentations personnelles et renvoient les parents aux raisons qui ont justifié le placement en les confrontant à un cadre contraignant souvent ressenti comme violent.

A l'issue de chaque visite, un travail d'explicitation peut s'avérer nécessaire, en étant prioritairement attentif à l'état de l'enfant et à l'écoute des parents. Le contenu de la visite doit être repris avec l'enfant afin de recueillir les éléments permettant d'analyser ses effets et signaler des situations qui le mettent en difficulté. A chaque fois que cela est possible, un échange doit être conduit avec les parents pour aborder la façon dont ils ont vécu la rencontre et comment ils perçoivent les attitudes de l'enfant à leur égard.

La difficulté d'évaluer le lien parents-enfant nécessite une approche pluriprofessionnelle avec des échanges réguliers au sein des équipes à qui l'enfant est confié, avec celles qui interviennent auprès des parents.

L'évaluation conjointe permet d'adapter les modalités d'exercice du droit de visite aux besoins de l'enfant et à l'évolution des relations familiales pour l'aménagement et le renouvellement de la mesure judiciaire.

## PROGRAMME

**9h00** : Accueil café

**9h30** : Cathy BLANC CHARDAN, Présidente de l'ANPF ou son représentant

**10h00** : « *Que nous dit Eva, 4 mois, au travers de ses manifestations ?* », SPFS CMSEA 57

Soutenir les visites en présence d'un tiers avec un très jeune enfant ; un défi complexe. Les manifestations d'un bébé, les signes à repérer et les répercussions sur son développement psychique et physique sont spécifiques. Comment accompagner au mieux, comprendre et traduire les besoins du tout petit ? Comment adapter le dispositif aux besoins réels de l'enfant ? Quelles résonances chez les professionnels ? Et comment les accompagner.

**12h00** : Repas

**13h30** : « *Marie et Océane, deux sœurs aux besoins singuliers dans une même famille d'accueil* », service LAI AVSEA 88

Fratrie et visites médiatisées : comment conjuguer, tenir compte de la question de la famille sans négliger les besoins individuels de chaque enfant. Impact, questionnements et symbolisme des actions. Les enjeux relationnels de la triangulation : enfant(s)/famille d'origine/famille d'accueil : entre appartenance et différenciation.

**16h30** : Clôture de la Journée

Interventions de Rebecca WITTMER (psychologue clinicienne, docteur en psychologie, psychothérapeute EMDR – Exercice en cabinet libéral) et de Virginie OURGHI (psychologue, thérapeute familiale, Directrice du Centre de Ressources et de Consultation Familiale La Grande Ecluse à Strasbourg).